

CONTRAT D'ABONNEMENT

« ACCES LIBRE ILLIMITE »

ENTRE :

PARKOUR PARK

Red Monkey

15 Rue de Marclan, 31600 Muret

SARL au capital de 10 000 €, immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 922 404 207

Représentée par son/ses dirigeant(s) en exercice : Ababou Michael et Moinnereau Dorian

ET LE CLIENT (ci-après désigné) :

Nom, prénom(s) :

Adresse

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Email :

Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'abonnement du client à la salle de sport Red Monkey.

Durée de l'Abonnement

Le client a la possibilité de sélectionner l'une des modalités d'abonnement ci-après :

☐ a) Abonnement avec engagement sur une durée d'un an au tarif de **49,99€/mois**.

☐ b) Abonnement sans engagement au tarif de **54,99€/mois**.

L'abonnement prendra effet le : / /

Modalités de Paiement

Le paiement mensuel sera effectué par prélèvement automatique sur le compte bancaire du client. Les frais d'inscription initiaux, s'il y en a, seront réglés à la signature du présent document. Dans les 15 jours suivant la signature du contrat, le client abonné doit impérativement transmettre son RIB à la société PARKOUR PARK.

L'absence de cette démarche entraînera la nullité dudit contrat.

Conformément aux Conditions Générales de Ventes en vigueur, consultables à tout moment sur le site internet www.Red-Monkey.fr ou sur place au sein de l'établissement situé au 15 rue de Marclan, 31600 Muret.

Règlement intérieur

Objet et Champ d'Application

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles et les obligations auxquelles sont soumis les membres de l'établissement sportif RED MONKEY. Il s'applique à toutes les personnes impliquées dans les activités de l'établissement, notamment les adhérents, les intervenants, et le personnel.

Red Monkey se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à sa seule discrétion, selon l'évolution de ses activités ou de la législation.

Définitions

« **Adhèrent** » : Désigné toute personne ayant accompli les formalités d'adhésion à l'abonnement « Accès libre illimité Red Monkey » ou « Cours »

« **Red Monkey** » : Désigne les locaux dans lesquels est exploité le parkour park comprenant une zone d'accueil, vestiaires, sanitaires et des espaces sportifs

Inscriptions

Pour toute inscription, l'adhérent doit impérativement :

- Compléter le formulaire d'inscription et le rendre lu et signé par mail ou en main propre au sein de l'établissement.
- Être à jour de sa ou ses cotisations(s).

L'abonnement à Red Monkey entraîne l'adhésion au Parkour park et le respect du présent règlement intérieur.

Les modalités de paiement ou de remboursement sont à voir sur le document CGV-CGU-Mentions légales disponibles à tout moment sur le site web www.Red-monkey.fr ou directement au sein de l'établissement Red Monkey.

Horaires

L'établissement est ouvert du Lundi au Dimanche de 10h à 22h.

Les cours sont dispensés aux heures fixes indiquées sur le planning horaire.

Ces horaires peuvent être amenées à être modifiées, notamment lors des vacances scolaires ou jours fériés. Ces modifications feront l'objet d'une notification aux adhérents du Parkour Park par courrier électronique ou par une notification sur le site web de l'établissement.

Sécurité

L'établissement est sous vidéo-surveillance intérieure et extérieure. L'accès au parkour park est interdit aux enfants de moins de 12 ans sans surveillance d'un responsable légal.

- Il est obligatoire de toujours suivre les instructions, consignes relatives aux installations, recommandations et interdictions du personnel.
- Il est nécessaire de prendre conseil auprès du personnel avant l'essai de toute nouvelle figure acrobatique.
- Red Monkey décline toute responsabilité en cas d'accident à la suite de la non observation des règles de sécurité durant la présence de celui-ci.

- Le non-respect des consignes relatives aux installations de parkour et à la zone trampoline ainsi que la démonstration de pratiques dangereuses pourront entraîner une exclusion sans remboursement.
- L'équipe de Red Monkey se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'exclure de l'établissement, sans remboursement, tout client ayant un comportement agressif, violent ou irrespectueux envers les clients ou le personnel.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter au sein du parkour park.
- L'accès au centre est interdit à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants.
- Les enfants de -12 ans sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Des casiers sont mis à la disposition des clients, qui doivent apporter un cadenas pour sécuriser leurs effets personnels. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
- Les objets suivants sont interdits dans l'établissement : Bouteilles en verre / Arme de tous types / Explosifs (pétards, feux d'artifices, fusées...), Bouteille ou autres récipients quels qu'ils soient contenant des produits chimiques, (toxiques, corrosifs, inflammables etc...).
- Les vêtements avec fermeture-éclair et boutons, les bijoux, les piercings, les boucles de ceinture, les clés, les téléphones portables, les appareils photos, les objets tranchants ou pointus sont interdits sur la zone de trampolines.
- Il est interdit de consommer dans l'établissement d'autres produits que ceux proposés par Red Monkey. La consommation de nourriture et de boissons ne peut se faire que dans les espaces prévus à cet effet. Aliments, boissons et chewing-gums sont interdits dans les espaces sportifs.
- La pratique du parkour et du trampoline est interdite aux femmes enceintes et déconseillée aux personnes cardiaques ou ayant des problèmes de dos.

Responsabilités et dommages

Chaque adhérent conserve sa responsabilité civile envers autrui. L'adhérent est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés aux installations, commis par lui-même.

Hygiène

- Il est obligatoire de porter un tee-shirt : le torse-nu n'est pas toléré au sein de l'établissement sauf cas exceptionnels à la seule discrétion de l'établissement RED MONKEY.
- Le port de chaussures de sport propres et d'une tenue de sport est obligatoire.
- Par mesure d'hygiène, les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du site, à l'exception des chiens guides.
- Le personnel de Red Monkey se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, l'hygiène, ou créerait une gêne pour les adhérents.

Assurance

Chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) se renseignera sur son niveau de couverture d'assurance en cas d'accident lors de la pratique de sport en salle en dehors du temps de travail. Il jugera lui-même de la nécessité ou non de souscrire une assurance complémentaire.

Fait à :

le :

Signature :